

**Pouvoir s'opposer, Toujours proposer !**

## **Comité Technique Local du 25 septembre 2014**

Le Comité Technique Local s'est tenu dans les locaux de l'immeuble Brassart, le 25 septembre 2014. Il a commencé à 9 h 15 et s'est terminé à 17 h 00. La Présidence était assurée par M. Alain SAISON, Directeur Départemental des Finances Publiques de notre département. Le secrétariat a été pris en charge par M. Didier Vermeersch et le secrétariat - adjoint par le syndicat CGT en la personne de M. Quide.

Les organisations syndicales représentatives présentes étaient les suivantes :

- ☞ C G T DGFIP 62
- ☞ F O DGFIP 62
- ☞ S F P DGFIP 62
- ☞ Alliance UNSA – CFTC DDFIP 62

### **Ordre du jour du C T L**

- 1** Approbation du P V du CTL du 30 juin 2014
- 2** Ponts naturels 2015
- 3** Rapport d'activité 2013
- 4** Bilan de la campagne IR / ISF et information sur la campagne recouvrement
- 5** Bilan des entretiens professionnels
- 6** Extension de la formalité fusionnée aux donations portant sur les immeubles
- 7** Point sur le budget
- 8** Point sur l'installation d'Arras Banlieue et accueil de Foch
- 9** Questions diverses

Compte rendu de vos représentant(e)s Alliance UNSA – CFTC DDFIP 62

Martine Hennequin  
Gilles Delwaille

DDFiP  
SIE de Lens

**Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais**

<http://062.cftc-tresor.fr>

06 66 61 81 11

[cftc.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cftc.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr)

**CFTC DGFIP 62 : le syndicat constructif qui agit pour ne pas subir.**

## 1 : Approbation du P V du CTL du 30 juin 2014

Le procès verbal de la direction n'appelant de notre part aucune modification, CFTC DDFiP 62 a donc voté pour son approbation.

## 2 : Ponts naturels 2015

La direction nous a informé que les ponts naturels qui peuvent être envisagés au titre de l'année 2015 sont au nombre de trois, et sont susceptibles de concerner les dates suivantes :

Vendredi 02 janvier 2015

Vendredi 15 mai 2015

Lundi 13 juillet 2015

Compte tenu de la campagne déclarative à l'impôt sur le revenu, elle propose au comité technique de retenir les deux dates suivantes, au titre des ponts naturels : le vendredi 2 janvier 2015 et le lundi 13 juillet 2015.

CFTC DDFiP 62 n'est pas du tout d'accord avec cette façon de voir les choses. En effet, une très forte majorité du public fera certainement le pont le 15 mai 2015. En conséquence, il aura tout le temps pour se déplacer sur les SIP de notre département afin de venir se renseigner auprès de nos collègues de l'accueil qui risque de vivre une journée plus que difficile ce jour là. Le public faisant le pont le 15 mai, il est tout à fait normal que les agents de la DDFiP du Pas de Calais en fasse de même.

Les agents d'accueil seront encore et toujours en première ligne : l'attribution des congés relevant des chefs de service et devant permettre le bon déroulement du service, gageons que nombre d'agents verront leur demande refusée.

**Lors du vote, nous nous sommes abstenus (Oui pour les ponts naturels, non pour le refus du pont de mai)**

## 3 : Rapport d'activité 2013

### 1°: « Tout va bien dans le meilleur des mondes »

Très contente de son année 2013, comme au passage, toutes les années précédentes, la Direction nous a remis un magnifique rapport annuel de gestion 2013. Il faut admettre que, si nous ne sommes absolument pas d'accord avec l'autosatisfaction évidente de la direction, ce rapport est très joli !!! Tout va bien dans le meilleur des mondes. Ce magnifique état des lieux, c'est un peu l'arbre qui cache la forêt, ou bien la partie visible de l'iceberg... Nous sommes donc totalement en désaccord avec la façon de voir les choses de la direction. En effet, elle évite donc soigneusement tout ce qui concerne les suppressions d'emplois, le stress au travail, la surcharge de travail des collègues, le manque évident de dialogue social dans notre département...Bref... Nous n'allons donc pas contester point par point les écrits ( le rapport compte 26 pages !) de la direction qui n'engagent qu'elle. C'est grand, c'est beau, c'est magnifique, on en redemanderait !!! Pour nous, ce n'est pas un rapport annuel de gestion et situation de l'exercice des missions pour 2013, mais de la pure autosatisfaction, de la propagande « dégéfiplienne ». Il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut pas entendre, ni plus aveugle que celui qui ne veut pas voir.

**Voici quelques éléments concernant les collègues du Pas de Calais.** L'effectif de la Direction s'établit au 1<sup>er</sup> avril 2014 à 1724 agents ( à noter qu'il était au 31 décembre 2012 à 1781) . Nos collègues féminines sont 1055 et représentent 61 % de l'effectif. Nos collègues masculins sont 669 pour 39 %.

Les moins de 30 ans ne représentent que 2,26% des agents. En revanche, les agents de plus de 50 ans en représentent 49,58%. Le nombre des départs à la retraite s'est accéléré en 2013 puisque 85 départs à la retraite ont été enregistrés contre 66 en 2012.

Concernant l'absentéisme, la direction reconnaît qu' après une diminution de 4% entre 2012 et 2011, le nombre de jour d'absence s'élève à 35.336 jours ouvrés en 2013 contre 34480 en 2012 (soit une augmentation de 2.5%) . Les congés ordinaires de maladie représentent plus de 38 % des absences, la formation professionnelle 25 % et les congés de longue maladie et de longue durée 25 %. Pour CFTC DDFiP 62 l'absentéisme est forcément pour partie lié au stress au travail.

Pour ce qui concerne les promotions, 33 agents ont été promus au grade de contrôleur (23 par liste d'aptitude, 5 par voie de concours interne normal, 7 par concours interne spécial). 11 contrôleurs ont été promus inspecteurs (3 par liste d'aptitude, 4 au titre de l'examen professionnel et 4 par voie de concours interne). Deux inspecteurs ont été reçus à la sélection d'inspecteur principal. Trois inspecteurs principaux ont passé avec succès la sélection d'AFiPA.

## 4 : Bilan de la campagne IR / ISF et information sur la campagne recouvrement

### 2°: « Tout va bien dans le meilleur des mondes », ça continue...

La Direction, toujours aussi satisfaite d'elle même, nous informe que de par l'importance des moyens mobilisés, de par la diversité et le volume des publics accueillis, la campagne de souscription des déclarations de revenus demeure un moment de rencontre privilégié entre notre administration et ses usagers. Elle démontre notre capacité à les accompagner dans l'accomplissement de leurs démarches que ce soit en réception physique, téléphonique ou par le biais des outils dématérialisés comme le dispositif SCOUP. Au-delà du temps fort qu'elle constitue pour une collectivité de travail importante, cette campagne traduit très concrètement la qualité de service que la DGFIP se doit d'apporter à ses usagers : rapidité et fiabilité des informations délivrées, pluralité d'accès à l'information, conditions d'accueil optimales.

CFTC DGFIP 62 partage totalement cette opinion, mais regrette que les agents chargés de l'accueil ne soient pas reconnus et indemnisés à la hauteur des difficultés liés à la complexité de l'accueil, même si le dossier de la prime d'accueil est en légère évolution, mais cependant totalement insuffisante pour nous.

La campagne de réception liée aux déclarations papier pour 2014 s'est déroulée sur 28 jours ouvrés contre 26 jours en 2013. L'ensemble du calendrier de la campagne 2014 a été avancé d'une semaine. La durée de chaque étape de la campagne déclarative 2014 a toutefois été proche de celle de 2013, ce qui a permis de maintenir le haut niveau de satisfaction des usagers et de soutenir l'effort des services.

l'accueil physique continue globalement de progresser. Ce sont en effet 137 570 personnes qui ont été accueillies en 2014 contre 117 977 en 2013. La progression la plus importante est constatée pour les trésoreries, qui ont, renseigné 33 017 usagers contre 17 333 en 2013.

CFTC DGFIP 62 tient donc une fois de plus à souligner que lorsque les taches augmentent, le personnel ne suit pas cette augmentation, bien au contraire ! Malgré les suppressions d'emplois, il faut constater que les collègues chargés de l'accueil reçoivent chaque année de plus en plus de contribuables. CFTC DGFIP 62 tient donc à saluer leur professionnalisme.

Au cours de la campagne déclarative 2014 (papier et internet cumulés), les agents des SIP ont reçu en moyenne 4 413 usagers par jour contre 3 160 en 2013 et les agents des Trésoreries, 1 311 usagers par jour contre 531 en 2013. **Pour CFTC DDFIP 62, une fois de plus, force est de constater que la charge de travail des agents ne cesse d'augmenter, alors que les suppressions d'emplois, elles aussi, ne cessent d'augmenter.**

Au sujet de la campagne de sortie des avis, la direction a rappelé les nouvelles dispositions appliquées : mise en pratique de l'abaissement du seuil de paiement en numéraire, élargissement des critères d'éligibilité à la procédure d'octroi de délais de paiement, création d'une nouvelle réduction d'impôts en faveur des ménages modestes... Les premiers retours sur cette campagne montrent que l'affluence aux guichets reste très soutenue.

**Si la direction s'est étalée largement sur la campagne déclarative, nous n'avons toujours que peu d'éléments sur la campagne de recouvrement... Y aurait-il deux catégories d'agents pour la direction, dont une catégorie ne mérite même pas qu'on évoque son travail ?**

## 5 : Bilan des entretiens professionnels

### 3°: « Tout va bien dans le meilleur des mondes », ça continue... et c'est pas fini...

Comme à son habitude, notre chère direction est très contente d'elle-même. Tout s'est bien passé, tout va bien. CFTC DDFIP 62 a eu la possibilité de lui démontrer qu'il n'en était rien, au cours des CAP de révisions des entretiens professionnels de catégorie C et B. Certes, comme à son habitude, elle ne nous a pas écouté, mais, ou moins, elle a du nous entendre. Dans ces conditions, au cours de ce CTL, CFTC DDFIP 62 n'a donc pas fait plus **de commentaires, car, nos commentaires, nous les avons fait et très largement au cours des CAP de recours en notation qui ont eu lieu début septembre...**

**CFTC DDFIP 62 estime cependant que ce système complexe d'entretiens, de recours et autres est particulièrement complexe et décourage très certainement un certains nombre de collègues à intervenir.**

Au total, 1.509 agents ont été évalués cette année

Nombre d'agents évalués		
Grade	Nombre	Pourcentage
Inspecteur échelon variable	208	13,78
Inspecteur échelon terminal	31	2,05
Contrôleur échelon variable	629	41,68
Contrôleur échelon terminal	61	4,04
Géomètre échelon variable	17	1,13
Géomètre échelon terminal	4	0,27
Agent échelon variable	500	33,13
Agent échelon terminal	41	2,72
AST échelon variable	17	1,13
AST échelon terminal	1	0,07

4 mentions d'alerte et 1 pénalisation ont été octroyées, **terminologies utilisées** par la Direction. **CFTC DGFIP 62 préfère dire « infligées » !!! En effet, on octroie quelque chose de bon, mais on inflige une punition .**

Au total, le nombre de recours examinés en CAP Locales est de 37, soit, 5 en catégorie A, 14 en catégorie B et 18 en catégorie C. CFTC DDFIP 62 a assuré la défense de 14 de ces 37 recours, soit environ 37 % de l'ensemble des recours présentés par nos collègues du Pas de Calais. Ces chiffres démontrent à l'évidence l'implication et la forte représentativité de notre organisation syndicale, ainsi que la confiance que nous font les collègues du Pas de Calais. **N'hésitez donc pas à contacter CFTC DDFIP 62. Nous sommes là pour vous aider, vous soutenir et vous défendre.**

## 6 : Extension de la formalité fusionnée aux donations portant sur les immeubles

L'article 17 de la Loi de Finances rectificative pour 2013 étend la formalité fusionnée aux donations et donations partage comportant des immeubles.

En effet, jusqu'à présent, les actes de donation comportant au moins un immeuble devaient être déposés dans un premier temps au service de l'enregistrement du lieu de situation de l'étude notariale et dans un second temps au(x) SPF du lieu de situation de l'immeuble ou des immeubles. A noter, que depuis le 1er juillet 2014, il y a un seul et unique dépôt au SPF et qu'en cas de pluralités d'immeubles dépendant du ressort de plusieurs SPF, le SPF chargé de la formalité fusionnée perçoit la totalité des droits et taxes ; seule la CSI est exigible dans chacun des SPF concernés.

La direction reconnaît qu'il est aisé de savoir que le volume des actes présentés à la formalité dans les services d'enregistrement va se trouver réduit, mais qu'il est par contre beaucoup plus délicat de chiffrer l'augmentation du volume de la charge de travail des SPF. Le mot délicat nous semble plutôt mal choisi... Car, pour CFTC DDFIP 62 il s'agit une fois de plus de changement effectué comme d'habitude, dans l'urgence et la précipitation.

Des formations professionnelles ont été assurées. Une note départementale du 15/07/2014 a été adressée aux SPF et aux pôles Enregistrement afin de présenter le dispositif de soutien mis en place. Chaque SPF dispose de correspondants techniques au sein des pôles Enregistrement. Une fois de plus, **CFTC DDFIP 62 constate que le volume de travail des agents de la DDFIP ne cesse d'augmenter, alors que les emplois, eux, ne cessent d'être supprimés. C'est totalement incohérent d'un aspect administratif et très difficile pour les agents du Pas de Calais.**

## 7 : Point sur le budget

La direction nous a communiqué un bilan provisoire du budget « pot de chagrin » de notre département. Il convient de noter qu'au 31 août, le taux d'engagement s'élevait à 90 %.

Le taux de consommation sur les trois postes fournitures, papier et consommables informatiques s'élève à près de 60 %, ce qui prouve bien qu'il devient parfois très difficile sur un site des finances publiques de notre département de trouver une feuille de papier pour l'imprimante !!

Concernant les fluides ( EDF GDF ) un gain est envisageable sur ce poste budgétaire compte tenu de la clémence du climat. ( le réchauffement climatique au secours de la DDFIP !)

Le taux de consommation du poste frais de déplacement est de 71.2 %. Ce chiffre étant défini au 31 août, CFTC DDFIP 62 ne peut que s'inquiéter pour le règlement des frais de déplacements de nos collègues sur les 4 derniers mois de l'année 2014.

Pour ce qui est de l'informatique, la direction nous a informé que 191.000 € d'achat de matériels ont été effectués pour renouveler le parc et acheter des écrans.

**Pour résumer la pensée de CFTC DDFiP 62, il faudra donc continuer des faire plus et mieux que dans le passé, mais avec de moins en moins de moyens pour y parvenir. Bref, c'est la « quadrature du cercle dégéfiPIen »... C'est tout à fait anormal, les services et les agents ont besoin de fournitures, de matériels et autres pour exécuter aux mieux les missions qui leurs sont confiées.**

**La direction nous a cependant annoncé une bonne nouvelle : elle a reçu une dotation financière pour l'harmonisation des doubles écrans. Un bémol : tout ne sera, hélas, pas fait cette année.**

## **8 : Point sur l'installation d'Arras Banlieue et accueil de Foch**

Il s'agit de la dernière étape du projet de transfert des deux trésoreries d'Arras Municipale et Banlieue dans l'immeuble Foch.

Pour mémoire la trésorerie d'Arras Municipale a rejoint ses nouveaux locaux le 12 juin 2014.

La trésorerie d'Arras Banlieue devrait déménager avant la fin de l'année.

Un seul guichet est prévu, il sera tenu alternativement par les deux trésoreries. La caisse sera commune aux deux trésoreries et à la DDFiP, et continuera d'être tenue par la DDFiP.

**CFTC DDFiP 62 rappelle qu'elle a toujours été opposée à ce projet : il a été réalisé « à la hussarde » sans tenir compte des souffrances qu'il allait engendrer auprès des collègues. Il y a de fortes chances à parier que ce rapprochement « géographique » finira par déboucher sur une fusion pure et simple de ces deux postes.**